



Palmarès 2022 - 2023

Attestation de candidature commune maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage

(nom, prénom/raison sociale)

représentant la maîtrise d'œuvre,
et

(nom, prénom/raison sociale)

représentant la maîtrise d'ouvrage,

acceptent de participer conjointement à l'appel à candidature du palmarès "Architectures habitées" organisé par le CAUE du Val-de-Marne concernant le projet :

situé à l'adresse :

- Pour la bonne compréhension de votre projet, nous pourrions être amené à vous solliciter pour un échange sur place.
- Dans le cas où le projet serait retenu en tant que lauréat, projet mentionné ou remarqué par le jury, la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre s'engagent à se rendre disponibles une demi-journée (entre début mars et fin mai 2023) pour l'intervention de nos prestataires vidéaste et photographe, pour le tournage du court-métrage et la prise de vues photographiques.

Signature de la maîtrise d'œuvre (case à cocher) : **OU** Signature manuscrite MOE :

☐ J'atteste que les informations transmises sont exactes et avoir pris connaissance des engagements présentés ci-dessus.

Signature de la maîtrise d'ouvrage (case à cocher) : **OU** Signature manuscrite MOA :

☐ J'atteste que les informations transmises sont exactes et avoir pris connaissance des engagements présentés ci-dessus.

Calendrier :

- Appel à candidatures à compter du 1er septembre, jusqu'au 26 octobre 2022 minuit
- Commission technique : janvier 2023
- Vote du public 15 janvier au 15 février 2023
- Jury : fin février 2023
- Prises de vues vidéos et photo de mars à mai 2023 pour les lauréats
- Remise des prix : fin juin 2023

Attestation à déposer numériquement avec votre dossier de candidature sur la plateforme du palmarès à l'adresse suivante : <https://palmares-architectures-habitees.platformecandidature.com/>